

satisfait aux exigences de la cruelle Rome ; mais les consuls leur dirent ; allez-vous-en maintenant bâtir une ville à trois lieues de la mer, car le sénat a promis d'épargner la cité, qui consiste dans les habitans, et non la ville, *urbem*. On connaît ce qui s'en suivit. Rome se mit par cette équivoque fameuse au-dessus du droit des gens nécessaire.

Ce droit nécessaire fut violé par les Espagnols en Amérique et par les Anglais aux Indes. Il n'y a jamais eu de conquérans plus farouches, de plus grands fléaux pour les peuples que les Cortez et les Pizarre. Quand Warren Hastings, pour amener les Indiens à sa volonté, accapara dans les greniers publics le riz, presque la seule nourriture que leur religion leur permît, il viola le droit des gens nécessaire. Quand les Anglais ont fait la guerre aux Chinois, parce qu'ils trouvaient qu'ils n'achetaient pas assez d'opium pour leur compte, il faut en dire autant. Et dans notre propre histoire ne voyons-nous pas de semblables violations. Quand Louis XIV écrivait à M. de LaBarre, son gouverneur, de lui envoyer les prisonniers qu'on pourrait faire sur les Iroquois pour en faire des galériens, il avait d'étranges idées du droit des gens, et le marquis de Denonville s'en écarta encore plus en outrepassant ces désirs jusque à attirer à Cataracony, sous prétexte d'une conférence amicale, les principaux chefs des Cantons et les envoyer aux galères. Le